

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 07 Evaluation clinique en soins généraux et spécialisés			
Ancien Code	PAMI1B07SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XASF1070		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Christine KNAPCZYK (christine.knapczyk@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE aborde les sciences fondamentales permettant d'évaluer la situation clinique d'un client et d'amorcer un raisonnement clinique analytique

Cette UE est un prérequis pour l'accès au stage du bloc II.

----- L'évaluation clinique est un incontournable de la pratique soignante. Cette activité rigoureuse vise à évaluer l'état de santé d'une personne dans plusieurs dimensions biopsychosociales, à déceler d'éventuels problèmes de santé et à identifier ses besoins et ses ressources. L'évaluation clinique comprend un recueil de données auprès du patient et un examen structuré de l'état physique et/ou mental du patient, un jugement clinique permettant une première ébauche de planification des soins et surveillances. Au bloc 1, lors de ce cours l'étudiante va ébaucher son esprit critique en posant les premiers liens entre données - prise en charge - communications aux professionnels référents .

Il va développer

- des habiletés cliniques assurant surveillance, jugement clinique et interventions ciblées au regard de l'état de santé du patient
- un sens plus aigüé à la détection précoce des signes et symptômes de détériorations
- une vigilance aux signes d'alerte
- une communication structurée, professionnelle et interprofessionnelle via la transmission explicite

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

- Compétence 3 **Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative**
- 3.1 1. Planifier son travail en tenant compte des situations et des impératifs organisationnels
 - 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
 - 3.3 3. Participer à la démarche qualité
- Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**
- 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
 - 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
 - 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
 - 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement
- Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
- 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
 - 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
- Compétence 8 **Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**
- 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette séquence d'apprentissage, l'étudiant sera amené, pour chaque système, à:

- mobiliser les connaissances qu'ils ont acquis en anatomie, en physiologie et en physiopathologie;
- maîtriser la collecte des données, prioriser les données;
- Structurer, en référence aux dimensions biophysiques, psychologiques et socio-culturelles, les données de la situation de santé d'un client adulte
- reconnaître les anomalies ainsi que les alertes cliniques;
- intégrer les observations cliniques simples et complexes à l'aide de situation clinique;
- formuler des hypothèses sur base des indices identifiés;
- Justifier les interventions possibles en lien avec ces hypothèses
- intégrer l'étude individuelle de chaque système dans une approche holistique du client
- Utiliser des grilles de résultats et des échelles validées adaptées à la situation de santé
- Associer, les données issues de l'évaluation de la situation à des concepts de ces cours dans une approche systémique des situations cliniques emblématiques

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI1B07SFA	Démarche et examen clinique 1	30 h / 3 C
PAMI1B07SFB	Démarche et examen clinique 2	30 h / 3 C

Contenu

Partie 1 : bases de l'évaluation clinique

1-1 : Définition

- 111 : La démarche de soin
- 112 : Le jugement clinique
- 113 : La pensée critique
- 114 : Hypothèse clinique, pronostic, diagnostic

1-2 : démarche de soin analytique

- 121 : La collecte des données
- 122 : L'analyse des données
- 123 : La planification
- 124 : Les interventions autonomes, les Problèmes Traités en Collaboration
- 125 : Evaluation des résultats et réajustement
- 126 : Transmettre : Macro-cible, cible, SBAR

Partie 2 : Données subjectives

2-1 : Sources d'information

2-2 : Données sociodémographiques

2-3 : Anamnèse

2-4 : Evaluation des symptômes : PQRSTU

2-4 : Contexte de santé : AMPLE

2-5 : Evaluation de l'urgence

Partie 3 : Données objectives

3-1 : observation générale et mesures anthropométrique

3-3 : paramètres vitaux

3-2 : l'examen clinique

331 : Inspection

332 : Palpation

333 : Percussion

334 : Auscultation

3-4 : Les examens paracliniques / complémentaires

3-5 : l'évaluation tégumentaire, cheveux et ongles

3-6 : L'évaluation de la douleur

3-6 : L'évaluation nutritionnelle

3-7 : Approche de la santé mentale

Partie 4 : revue des systèmes

4-1 : le système cardiocirculatoire

411 : Données subjectives

412 : Données objectives et examens complémentaires

413 : Hémodynamique et Homéostasie

414 : Focus sur le système lymphatique

415 : Signes d'alerte

416 : Tableau clinique emblématique

- Œdème
- Infarctus du myocarde
- Thromboses
- Embolie

4 -2 : le système respiratoire

421 : Données subjectives

422 : Données objectives et examens complémentaires

423 : Signes d'alerte

424 : Tableau clinique emblématique

- La dyspnée
- L'asthme
- Œdème aigu
- PTC chroniques
- COVID

425 : approche holistique du système cardio-respiratoire

4 - 3 : système urinaire

- 431 : Données subjectives
- 432 : Données objectives et examens complémentaires
- 433 : Signes d'alerte
- 434 : Tableau clinique emblématique
 - Cystite
 - Néphrite, polynéphrite
 - Lithiase
 - Régulation TA et système urinaire
- 435 : Approche holistique

4-4 : système abdominal

- 441 : Données subjectives
- 442 : Données objectives et examen complémentaires
- 443 : Signes d'alerte
- 444 : Tableau clinique emblématique
 - Intoxication alimentaire
 - La colopathie fonctionnelle ou syndrome du côlon irritable
 - Appendicite et péritonite
 - Occlusion intestinale

4-5 : système neuro

- 451 : Données subjectives
- 452 : Données objectives et examen complémentaires
 - Introduction à la symptomatologie
- 453 : Signes d'alerte
- 454 : Tableau clinique emblématique
 - Focus sur les céphalées
 - La méningite
 - Signes d'alerte AVC
- 455 : Approche holistique

Compléments aux cours

- Les grilles d'observation clinique
- Vignettes cliniques (situations cliniques)

Démarches d'apprentissage

Les événements d'apprentissages (Leclercq & M. Poumay (2008) sont principalement :

48 h en présentiel et 12 h en autonomie

Pour la réception : l'apport de théorie en cours ex-cathédra

Pour l'exploration : recherche de liens via la lecture des données de l'ouvrage de références, simulation de planification de soins , de transmissions professionnelles, découverte de site WEB médicaux soutenant l'approche du raisonnement clinique.

Pour la métacognition : feedback de l'enseignant sur questionnement de l'apprenant, recherche sur des cas réalistes , avec proposition de prise en charge, réflexion individuelle en cours ou en travail à domicile

Pour la co-construction (débat) : apprentissage collectif : confrontation des idées, brainstorming, réflexion collective sur base de vidéo de vignettes cliniques emblématiques (complexités progressives), confrontation avec des cas observés en immersion professionnelle

Pour l'exercisation : jeux de rôles, Quizz, exercice woodclap

Dispositifs d'aide à la réussite

temps à disposer de façon volontaire prévu à l'issue de chaque cours pour questionner l'enseignant

FAQ sur connected

exercices complémentaires avec auto - évaluation des compétences

lien e-learning

Sources et références

ouvrage de référence :

Doyon, o : Évaluation clinique d'une personne symptomatique, 2e éd. (2022) ERPI édition

autres références :

Martin, L : Le raisonnement clinique infirmier: Guide méthodologique (2023) Edition Broché

le manuel MSD , verion grand public , consultable sur <https://www.msdmanuals.com/>

les diagnostics infirmiers NANDA , consultables sur <https://diagnosticsinfirmiers.com/>

liens et bibliographies par systhèmes seront référenciés sur les notes de cours postées sur connected

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours déposées sur connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

En session Q1 (janvier): Une interrogation dispensatoire sur le contenu des chapîtres 1 à 3 (cf table des matières)

En session Q2 (Mai juin) : Si note obtenue supérieure ou égale à 10/20 à l'interrogation dispensatoire : en juin examen écrit sur le contenu de cours chapitre 4, revue des systhèmes (cf table des matières)

Si note inférieure à 10/20 à l'interrogation dispensatoire , en juin examen écrit en deux parties sur l'ensemble de la matière

En session Q3 : si UE non valdée au Q2 : examen écrit en deux parties sur l'ensemble de la matière

Postés sur la première section du cours sur connected à l'issue de chaque quadrimestre, les savoirs fondamentaux sont repris.

L'examen écrit (partie 1 et/ou partie 2) ne peut être validé si à l'examen certificatif les réponses aux questions se rapportant à ces fondamentaux sont erronées ou non répondues, une cote inférieure à 8/20 sera attribuée.

UE est validée si la note à l'examen dispensatoire / à la première partie est égale ou supérieure à 10/20, **et** que la note à l'examen sur la revue des systhème est égale ou supérieure à 10/20, une moyenne arythmétique est apliquée entre les deux notes.

En cas d'échec à une des deux parties (note inférieure à 10/20), c'est la note en échec qui est reportée à L'AA.

Pondérations

--	--	--	--

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	100	Exe	100	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise minimale des compétences et acquis (note égale ou supérieur à 10/20) décrits dans la fiche ECTS. La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage lors des concertations faisant suite à la session d'examens. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).